

Fédération
Des Syndicats
de la Distribution
Automobile



Secteur automobile / Consommation

Le DIAGNOSTIC 5 GAZ des véhicules lors du contrôle technique définitivement adopté dans le projet de Loi de la Transition Energétique

Paris, 10 juillet 2015 - L'adoption de l'Article 17bis du Projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte consacre 8 années de travail de la FEDA et constitue une étape décisive pour la réduction des émissions du parc automobile en circulation.

Le vote conforme de l'Article 17 bis du projet de loi « PLTE » ce vendredi matin 10 juillet par le Sénat instaure un diagnostic 5 gaz pour tous les véhicules (essence et diesel) à l'occasion du passage au contrôle technique. Cet éco-diagnostic permettra d'identifier les dysfonctionnements moteurs générateurs de pollution excessive. Pour entrer définitivement en vigueur, ce projet de loi devra être adopté dans sa globalité par l'Assemblée Nationale, ce dernier vote étant dorénavant sans incidence sur la rédaction de cet article 17.

Presque 8 années jour pour jour après le lancement du Grenelle de l'Environnement au cours duquel la FEDA et son Président d'alors **Michel Vilatte** avaient pour la première fois défendu le concept de l'Eco Entretien du parc roulant, l'adoption de cet article constitue la première phase de la mise en œuvre de ce concept qui concerne les 38 millions de véhicules en circulation.

Cette démarche Eco Entretien automobile ne résoudra pas tous les problèmes de pollution, mais s'inscrit en complément des autres mesures identifiées, avec une contribution très substantielle à la qualité de l'air et aux émissions de Gaz à Effet de Serre. Ainsi la mise en œuvre sur le parc roulant diesel VP et VUL de 4ans et au-delà, soit plus de 18 millions de véhicules, pourrait amener à éliminer selon les projections effectuées sur la base de mesures du cycle ARTEMIS : 18000 tonnes de NOx, 900 tonnes de particules et 733000 tonnes de CO2

Le concept de l'Eco Entretien est le fruit d'une étude et de mesures menées avec le support de l'ADEME et de l'IFFSTAR par la FEDA avec ses partenaires SPHERETEC et AIR.be (projet développé et cofinancé avec l'ADEME* et IFSTAR** -décision n°11.66.C0023, 11.66.C0114, 11.66.C0115, 11.66.C0116-).

Pour **Alain Landec**, Président de la FEDA, « *Le soutien des différents ministres de l'Ecologie qui se sont succédés au cours de ces 8 années et dernièrement celui de **Ségolène Royal** a été déterminant et je tiens à les en remercier. Pour obtenir les résultats escomptés pour l'amélioration de la qualité de l'air par l'entrée en vigueur de cette mesure, nous devons accélérer le déploiement auprès des professionnels du concept « Eco Entretien » du véhicule afin d'être prêts le 1^{er} janvier 2017 pour remettre les véhicules au plus proche de leur niveau nominal d'émissions et nous nous y employons. La FEDA travaillera avec les pouvoirs publics sur les dispositions du décret pour donner toute son efficacité à cette mesure sans contraintes excessives pour les automobilistes. En adoptant cette mesure, la France est exemplaire et nous travaillons déjà avec nos collègues européens de la FIGIEFA à la mise en œuvre de mesures similaires dans les autres pays de l'Union ».*

* ADEME — Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

**IFFSTAR- Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (établissement public).

La FEDA regroupe 1300 entreprises de distribution, 2600 points de vente, 800 ateliers spécialisés, 8000 réparateurs affiliés, 1700 centres autos et centres de réparation rapide répartis dans toute la France.

La FIGIEFA assure la défense à Bruxelles des intérêts des distributeurs indépendants de pièces de rechange. 24 organisations professionnelles nationales dont la FEDA de 21 pays en sont membres